



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2023**

**Objet :**

**CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU RÉSEAU OISE TRÈS HAUT DÉBIT : RUE CORBIER THIEBAUT ET RUE THIERS, IMPASSE DES CARRIÈRES ET RUE DE LA TREILLE.**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Patrice MARCHAND, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le neuf mars, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	09 mars 2023
Par courrier :	

Présents :

M. MARCHAND, M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme NAEGERT, Mme VOEGELIN, M. LAFFITTE, M. BLIGNY, Mme MASSOT, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, Mme CHAPPAT, Mme DESEILLE DENZER, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MOREAU, M. NOÉ, Mme POIRET, M. TOUPIOL, M. ARAUJO-LAFITTE, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. DUYCK.

Excusés : Mme KORFAN pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT, Mme SENEPART à M. BRAVO LERAMBERT.

Absents non représentés : Mme DE BOYER, M. CHILDS.

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent NOE, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	24	27

Considérant la convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit conclue le 02 décembre 2014 par laquelle le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne d'une participation financière à versement unique ;

Considérant que depuis, le nombre de prises réalisés a évolué, et doit donc faire l'objet d'une réactualisation suite à la programmation des travaux complémentaires à la demande de la commune de GOUVIEUX ;

Considérant que ces derniers concernent notamment l'effacement des réseaux rue Corbier Thiebaut et rue Thiers, impasse des Carrières et rue de la Treille ;

Considérant qu'il s'avère donc nécessaire d'établir trois nouvelles conventions de participations financières à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit par versement unique,  
Considérant que les montants des participations financières s'établiraient comme suit :

- Impasse des Carrières :
  - ✓ Le montant du devis correspondant aux demandes de GOUVIEUX - (Impasse des Carrières) s'élève à 4 949,95 € ;
  - ✓ La participation financière du Conseil départemental correspondant à une aide de 30% du montant HT des travaux est portée à 1 484,98 € ;
  - ✓ Le montant de la participation financière de la commune de GOUVIEUX pour les travaux complémentaires au Réseau Oise Très Haut Débit se monterait donc 3 464,97 € HT.
- Rue Corbier Thiebaut et Rue Thiers :
  - Le montant du devis correspondant aux demandes de GOUVIEUX - (Rue Corbier Thiebaut et rue Thiers) s'élève à 17 524,85 € ;
  - La participation financière du Conseil départemental correspondant à une aide de 30% du montant HT des travaux est portée à 5 257,45 € ;
  - Le montant de la participation financière de la commune de GOUVIEUX pour les travaux complémentaires au Réseau Oise Très Haut Débit se monterait donc 12 267,40 € HT.
- Rue de la Treille :
  - ✓ Le montant du devis correspondant aux demandes de GOUVIEUX - (rue de la Treille, Impasse Gilet, Parc de la Treille, Voirie des Aulnes, chemin de Juifs, Petite Place de la Treille) s'élève à 23 952,09 € ;
  - ✓ La participation financière du Conseil départemental correspondant à une aide de 30% du montant HT des travaux est portée à 7 185,63 € ;
  - ✓ Le montant de la participation financière de la commune de GOUVIEUX pour les travaux complémentaires au Réseau Oise Très Haut Débit se monterait donc 16 766,46 € HT.

Vu les projets de conventions ci-annexés ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions de participations financières à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit, conclu avec le SMOTHD ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,



Le secrétaire de séance,  
Laurent Noé

